



AVIS AU CONSEIL N° 19-02

Objet : Demande du Conseil au Comité consultatif public mixte consistant à lui formuler un avis sur le Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord :

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur [sa] mise en œuvre et [son] développement [et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

RAPPELANT que l'actuel Plan stratégique, adopté par le Conseil en 2015, prendra fin le 31 décembre 2020, le CCPM se réjouit de l'invitation du Conseil à lui formuler un avis sur l'élaboration de ce plan tout en reconnaissant l'importance des travaux qu'a réalisés la Commission jusqu'à présent;

AYANT reçu trois questions de la part du Conseil afin d'éclairer les discussions qui auront lieu cet automne relativement à l'élaboration dudit Plan stratégique pour 2021 à 2025;

FORMULE les recommandations suivantes à l'attention du Conseil :

Le CCPM veut tout d'abord formuler une recommandation fondamentale qui sous-tend la capacité de la CCE d'agir dans les domaines exposés ci-après, à savoir *de recommander au Conseil, dans les termes les plus fermes qui soient, qu'il rétablisse le financement de la CCE à au moins 3 millions de dollars américains par pays, tel qu'il en a convenu dans le cadre de sa résolution n° 95-11.*

I. Question du Conseil : *Quels seront les enjeux et les défis environnementaux en Amérique du Nord au cours des cinq prochaines années?*

- 1. Les changements climatiques :** Les conséquences des changements climatiques dans toutes les sphères de la société et de l'environnement constituent le plus grand enjeu pour l'avenir du continent et de la planète. Nous devons de toute urgence prendre des mesures qui concilient nos connaissances scientifiques avec ce que nous entreprenons sur le plan politique et à titre de citoyens.
- 2. La sécurité hydrique :** L'eau étant indispensable à la vie, l'accès et l'approvisionnement en eau douce ainsi que la sécurité hydrique sont essentiels aux populations humaines, animales et végétales. Le bien-être durable de la population, des collectivités, des économies, des espèces sauvages, des habitats naturels, et des systèmes et processus écologiques vitaux, de même que

le maintien de la production alimentaire et de l'accès à de la nourriture abordable, dépendent de la sécurité hydrique.

3. **La biodiversité et les habitats marins et terrestres :** Les scientifiques s'entendent pour dire que la Terre connaît sa *sixième extinction massive*. Les migrations des espèces illustrent, de la façon la plus éloquente qui soit, l'interconnectivité de l'environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis. Que ce soit le caribou, l'oie des neiges, le monarque, le bison, la baleine à bosse ou le thon rouge, aucun animal ne sait ce que signifie la juridiction nationale et ne peut la reconnaître. La conservation des terres, de l'eau et des espèces sauvages pour les générations à venir exige une attention et des mesures soutenues.
4. **Les déchets et l'économie circulaire :** Les déchets constituent un problème à l'échelle mondiale, et il n'y en a jamais eu autant dans nos rivières, nos lacs et nos océans. Si rien n'est fait d'ici 2030, il pourrait y avoir davantage de matières plastiques que de poissons dans les océans. Pourtant, d'incroyables possibilités économiques nous sont offertes, car ce que nous jetons chaque année en Amérique du Nord vaut des milliards de dollars.

II. Question du Conseil : *Compte tenu de ses forces, de sa mission et de son mandat, que peut faire la CCE pour s'attaquer à ces enjeux et défis au cours des cinq prochaines années?*

1. **Prendre des mesures concrètes et coopérer de façon fructueuse en matière de changements climatiques :**

Le CCPM recommande que le nouveau Plan stratégique énonce une vision claire et un cadre d'action, et qu'il comprenne les éléments suivants : 1) un moyen de parvenir à « décarboniser » l'Amérique du Nord d'ici 2050; 2) un plan permettant de répondre aux besoins en énergie et en électrification dans un contexte sans carbone; 3) l'expansion des marchés du carbone et l'harmonisation de sa tarification au Canada, au Mexique et aux États-Unis; 4) l'engagement à augmenter l'aide financière permettant de trouver des solutions naturelles afin que les régions touchées puissent s'adapter aux effets des changements climatiques et des événements météorologiques qui y sont associés, et les atténuer.

2. **Favoriser la sécurité hydrique dans un monde où règne la précarité :**

Le CCPM recommande que le nouveau Plan stratégique énonce une vision et un cadre d'action permettant de sécuriser les ressources hydriques d'Amérique du Nord pour les générations à venir, et qu'il comprenne les éléments suivants : 1) l'élaboration de stratégies claires destinées à gérer les plans d'eau et les bassins versants que partagent les trois pays; 2) la promotion de la connaissance des problèmes que suscitent la gestion de l'eau douce et son approvisionnement dans toutes les sphères de la société; 3) la facilitation du renforcement de la coopération trilatérale en matière de surveillance et de gestion de l'eau douce; 4) l'étude de possibilités d'établir une tarification de l'eau à l'échelle du continent.

3. **Protéger la biodiversité et les importants habitats marins et terrestres :**

Le CCPM recommande que le nouveau Plan stratégique énonce une vision et un cadre d'action établissant un nouvel objectif ambitieux en matière de conservation sur le continent, et qu'il comprenne les éléments suivants : 1) des plans de rétablissement des espèces migratrices marines et terrestres qui sont fortement menacées; 2) la cartographie des habitats essentiels et la formulation de recommandations visant leur protection; 3) la promotion de la collaboration dans le cadre de projets et de programmes de conservation bilatéraux ou

trilatéraux; 4) la prise de mesures afin de contrer l'appauvrissement des services écosystémiques qui découle de la fragmentation des terres, d'une plus forte croissance urbaine et de pratiques agricoles intensives; 5) la facilitation des approches écosystémiques (p. ex. l'économie circulaire, l'agroécologie, les systèmes agro-sylvo-pastoraux et la gestion des ressources fondée sur les bassins versants); 6) l'engagement à travailler de concert avec les peuples autochtones afin de mettre sur pied un programme continental d'agents de conservation qui seraient chargés de la gestion et de l'intendance de notre patrimoine biologique et écologique.

4. Réduire les déchets et instaurer une économie circulaire :

Le CCPM recommande que le nouveau Plan stratégique énonce une vision et un cadre d'action établissant un objectif continental de réduction des déchets et cernant des possibilités de promouvoir une économie circulaire, et qu'il comprenne les éléments suivants :

1) l'élaboration et l'harmonisation d'un cadre élargi de responsabilisation des producteurs à l'échelle du continent; 2) la fixation d'objectifs clairs en vue de réduire les matières plastiques à usage unique; 3) la prise de mesures offrant des débouchés aux entreprises qui exploitent les déchets pour fabriquer des produits et créer des emplois; 4) le lancement de campagnes de sensibilisation du public comprenant des mesures que les citoyens peuvent appliquer au quotidien.

5. Améliorer l'application des lois de l'environnement :

Le CCPM recommande que la CCE promeuve davantage la coresponsabilité de tous les intervenants à l'égard des problèmes environnementaux à l'échelle du continent, à savoir la société civile, les collectivités locales et autochtones, les gouvernements infranationaux et nationaux, le milieu universitaire et le secteur privé. L'amélioration de la connaissance des lois de l'environnement constitue l'un des principaux objectifs de l'ANACDE et continuera d'orienter les travaux de la CCE dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).

6. Mieux faire connaître la CCE et la rendre plus accessible :

Afin d'accroître le nombre de personnes intéressées à ses travaux et qu'ils suscitent une plus forte participation des membres du public, la CCE pourrait bonifier et élargir sa stratégie de communication : 1) en recourant aux nouveaux médias et la présentation de récits pour amplifier la sensibilisation et l'information; 2) en produisant des balados et des webinaires sur des thèmes environnementaux d'intérêt public; 3) en élaborant des produits de communication tenant compte des particularités culturelles; 4) en créant un portail public pour diffuser en permanence de l'information sur les enjeux et les priorités actuelles en matière d'environnement.

III. Question du Conseil : À quels égards le CCPM pourrait-il jouer un plus grand rôle dans le cadre du prochain Plan stratégique?

- **Bâtir des ponts, d'ouest en est et du nord au sud :** Le CCPM est le *seul organe trilatéral qui représente le public* et qui a pour mandat de promouvoir la coopération sur des questions environnementales ayant une portée continentale. Il rassemble des gens de différentes régions de l'Amérique du Nord et de différentes cultures, ce qui lui permet de recueillir des témoignages éloquentes ainsi que des informations et des solutions dont les gouvernements, les

décideurs et les citoyens ont besoin afin que l'environnement nord-américain devienne salubre et résilient.

Le CCPM recommande donc au Conseil d'envisager de lui confier un rôle accru en ce qui a trait à la communication des opinions et des réactions du public à l'égard des questions urgentes en matière d'environnement, ce qui pourrait comprendre les activités suivantes :

- 1) la tenue d'un plus grand nombre de discussions trilatérales officielles afin d'éclairer la formulation d'avis sur la coopération environnementale et la résolution de problèmes;*
- 2) l'amélioration de la compréhension des questions environnementales de la part du public, ainsi que l'accroissement de sa participation sur le plan local en l'informant des possibilités à cet égard dans les écoles publiques;*
- 3) la manière de se préparer et de réagir aux répercussions qu'aura la ratification du nouvel ACEUM.*

Les membres du CCPM sont convaincus que les recommandations formulées ci-dessus donnent suite aux priorités stratégiques que le Conseil de la CCE a établies, et ils appuient unanimement le présent avis.

**Approuvé par les membres du CCPM
le 4 novembre 2019**